



MAIRIE DE
SAINT MAXIMIN
LA SAINTE BAUME

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET 2012

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2012

Le débat d'orientation budgétaire est une étape dans le cycle budgétaire annuel.

Si l'action des collectivités est principalement conditionnée par le rôle de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions ; le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Si ce débat n'a aucun caractère décisionnel, la tenue du débat d'orientation est néanmoins obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité (articles L 2531, L 5211-26 et L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales).

La préparation budgétaire tient compte des perspectives économiques et de la loi de finances 2012. Elle s'appuie également sur le recensement des informations indispensables à la commune pour mener à bien l'élaboration de son budget et sur la définition d'une politique générale annuelle compatible avec le programme du mandat. La procédure se termine par la rédaction et la mise en forme du document budgétaire.

Les informations exposées pour ce débat d'orientation budgétaire portent sur :

- 1) le contexte national avec les principales mesures de la loi de finances 2012 pour les collectivités locales ;
- 2) les orientations 2012 du budget principal pour sa section de fonctionnement puis sa section d'investissement, ainsi que celles des budgets annexes.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

Après une année difficile en 2011, les perspectives économiques et financières des États européens et de notre pays demeurent particulièrement tendues et instables.

En France, l'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de 1% pour 2012, après une hausse de 1,75 % en 2011. Et la loi de finances 2012 prévoit une évolution de l'inflation de 1,7 % contre 1,5 % en 2011.

Pour atteindre l'objectif d'un retour progressif à l'équilibre des finances publiques, le gouvernement a stabilisé en valeur ses concours financiers aux collectivités territoriales. Ce gel des dotations est prévu sur 3 ans (2011-2013) afin que les collectivités territoriales participent à l'effort national.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait connaître une hausse globale de 0,2% en 2012. Cette augmentation globale correspond en fait à un effort des collectivités les mieux dotées en direction des collectivités les moins bien dotées.

La loi de finances 2012 prévoit également une augmentation globale de 4,6 % de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale par rapport au montant de 2011. Là encore, dans un souci de plus grande équité, des ajustements sont prévus avec une répartition différente entre communes bénéficiaires.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été créée en 2011. Les communes y sont éligibles sur la base de critères démographiques et de richesse fiscale. Chaque préfet de département détermine chaque année les champs d'intervention qui pourront être financés à ce titre, dans le cadre d'appels à projet. Saint-Maximin est éligible et pourra donc déposer des dossiers de financement en fonction des projets à réaliser.

Innovation de l'année 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FNPRIC) démarrera avec 150 millions d'euros pour évoluer jusqu'à 1 milliard en 2016. Les versements seront attribués en fonction de la population des communes, de leur place dans la liste des communes éligibles au fonds et d'un indice synthétique pondéré reflétant leurs ressources (potentiel financier moyen par habitant) et leurs charges (revenu moyen par habitant, proportion de logements sociaux).

Par ailleurs, la revalorisation des bases locatives prévue pour les propriétés bâties et non bâties est de 1,8 % pour 2012. Rappelons qu'en 2011, la revalorisation des valeurs locatives était de 2 %.

II - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

Dans un contexte accru de contraintes sur les finances publiques, la commune fait le choix volontariste de maintenir sa politique en faveur de la qualité du service public autour des axes suivants :

- maintenir une fiscalité constante, avec des taux d'imposition identiques à ceux des dernières années,
- maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement,
- dégager une épargne de gestion suffisante pour pourvoir au remboursement de la dette en capital et autofinancer en grande partie nos programmes d'investissement.

1 - BUDGET PRINCIPAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement seront évaluées au budget primitif avec une grande prudence, en respectant le principe de sincérité budgétaire.

Les recettes fiscales

Il est rappelé que la commune ne perçoit que les taxes d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les bases évaluées pour 2011 ont été de :

Taxe	Bases 2011	Taux votés en 2011	Produit 2011
Habitation	18 634 626	14,85	2 767 242
Foncier bâti	14 706 025	23,17	3 407 386
Foncier non bâti	173 231	94,96	164 500
TOTAL			6 339 128

La revalorisation nominale des bases prévue par la loi de finances 2012 est de 1,8 % pour chacune des trois taxes. Mais la commune n'augmentera pas ses taux en 2012. Les produits fiscaux estimés sont donc les suivants :

Taxe	Bases 2012 revalorisées (hors variation physique)	Taux proposés en 2012	Produit estimé 2012 (hors variation physique)
Habitation	18 970 049, 27	14,85	2 817 052
Foncier bâti	14 970 733, 45	23,17	3 468 718
Foncier non bâti	176 349, 16	94,96	167 461
TOTAL			6 453 232

Les dotations de l'État

Il nous semble réaliste de bâtir le projet de budget 2012 sur une hypothèse de stabilité de nos dotations par rapport à 2011. Pour mémoire, la dotation globale de financement (DGF) 2011 était de 2 027 792 € et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) de 505 032 € soit environ 16 % de nos recettes de fonctionnement.

La taxe additionnelle aux droits de mutation

Les recettes perçues à ce titre en 2011 ont été de 707 000 €. Par prudence, nous les estimons à un niveau inférieur en 2012.

Les dotations de la communauté de communes

En 2011, la compensation versée par la communauté de communes a été de 1 289 028 €.

Elle sera de 1 286 000 € en 2012, en légère baisse.

La commune a également touché 226 913 € au titre de la dotation de solidarité communautaire. Cette recette devrait rester stable en 2012.

La politique tarifaire

Nous rappelons que la fixation des tarifs publics est particulièrement encadrée. Par prudence, nous évaluerons donc les recettes constituées par les « produits des services, du domaine et ventes diverses » au même niveau que celles encaissées en 2011, soit environ 785 000 €.

Les subventions de fonctionnement

Ces subventions proviennent essentiellement du conseil général du Var, de l'État et du conseil régional PACA. Elles concernent des actions relevant surtout du service Politique de la Ville. Elles ont atteint près de 1 million d'euros en 2010. Dans le contexte financier actuel, nous ajusterons les subventions attendues le plus réalistement possible.

B) Les dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte national et des efforts demandés aux collectivités territoriales, les dépenses seront strictement évaluées.

Les ressources humaines

Nous portons à ce poste, qui représente 55% de notre budget de fonctionnement, une grande attention et nous veillerons à une gestion la plus optimale possible.

Dans cet esprit, il n'est pas prévu de réduction des effectifs mais un réexamen au cas par cas des embauches qui feraient suite à des départs. Il n'y a pas de règle arithmétique, mais seulement la nécessité de réexaminer chacune des situations en fonction des besoins de la collectivité.

Une augmentation de ce chapitre de l'ordre de 5,91 % est prévue par rapport au budget 2011. Outre l'inflation mécanique due aux avancements d'échelon et de grade, cette évolution, supérieure à la tendance contenue depuis plusieurs années, s'explique par une revalorisation indiciaire à la suite d'une augmentation du SMIC, qui a concerné 150 agents, les quatre dimanches d'élection à venir, la pérennisation des CDD et l'augmentation du nombre de contrats aidés. Nous poursuivrons nos efforts afin de contenir cette dépense pour tous les facteurs qui dépendent de notre décision politique, sans toutefois priver les services des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Les contingents et dépenses obligatoires

Il s'agit des contributions de la commune au fonctionnement de services publics : contingent d'incendie, participation à des charges intercommunales, cotisations municipales, remboursement de frais à d'autres collectivités, etc.

Les éléments connus à ce jour sont les suivants.

Le contingent d'incendie poursuit son augmentation. Il était de 495 981 € 2011 ; il sera de 506 793 € en 2012.

Notre participation au Syndicat Intercommunal d'Electrification des Sources d'Argens (SIE) est constituée d'une cotisation de 2 934, 89 €, d'intérêts de dette pour 24 834, 39 € et d'une participation aux emprunts de 41 722, 64 €.

Celle du SYMIELEC VAR se décompose ainsi : une cotisation de 1566, 17 € et une participation aux travaux 2012 de 81 994, 51 €

Nous versons également des contributions à des établissements publics intercommunaux, notamment :

- Syndicat intercommunal des collèges : 130 000 €
- École de musique, de théâtre et de danse du Haut-Var : 53 368 € (3,50 € par habitant)

Les subventions aux associations

Pour l'année 2012, Saint-Maximin suivra la tendance nationale et maintiendra sa dépense consacrée aux associations, malgré une marge de manœuvre très réduite, aux alentours de 600 000 €, afin de réaffirmer l'importance d'une politique associative soutenue de la part de la municipalité.

Les intérêts de la dette

Cette année, ils seront de 425 000 € pour la dette communale contre 433 000 € l'année dernière. Il faudra ajouter 24 834, 39 € d'intérêts pour le compte du S.I.E.

Les charges courantes

En 2010 et 2011, nous avons stabilisé les charges de fonctionnement courant des services. En 2012, nous poursuivrons cet effort mais nous devons prévoir des frais supplémentaires pour le fonctionnement du pôle culturel.

De façon générale, la recherche d'économies doit être systématique afin de nous permettre d'améliorer, ou de maintenir, les quelques marges de manœuvre dont nous disposons.

2 - BUDGET PRINCIPAL : SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement proposé pour l'année 2012 est estimé à 4 200 000 €.

Les travaux de restauration du flanc Sud de la basilique et de la façade de l'hôtel de ville commenceront.

Le projet du Parc des Sports sera lancé avec la commande d'une étude de programmation.

Le programme de rénovation de l'habitat insalubre, la mise au point du nouveau plan local d'urbanisme ainsi que l'installation de la vidéo-protection dans la ville se poursuivront.

Des travaux d'aménagement des équipements publics (accueil de l'hôtel de ville), sportifs et scolaires seront effectués.

Enfin, la commune réalisera des travaux de voirie : liaison douce entre le parking de la basilique et le cœur de ville avec l'ouverture du mur Nord du jardin de l'Enclos, réalisation d'une entrée Nord avec liaison douce entre la déviation et le cœur de ville, chemin du Moulin

chemin de Berne, chemin des Vertus avec la sécurisation des abords de l'école Paul Verlaine, abords des conteneurs enterrés, etc.

En 2012, le remboursement en capital sera de l'ordre de 850 000 € pour la commune. Il faudra ajouter à ce montant 80 547, 03 € pour la dette encapital du S.I.E.

B) Les recettes d'investissement

L'objectif prioritaire est évidemment de maintenir l'équilibre réel du budget. Il s'agit, en section d'investissement, de couvrir le montant du remboursement en capital de la dette par des ressources propres communales :

- le FCTVA prévisionnel est de 437 115 €
- la taxe locale d'équipement est estimée au même niveau que l'année dernière : 535 000 €
- les dotations aux amortissements sont d'un montant habituel, aux alentours de 300 000 €
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est estimé à 1 000 000 €

Ces ressources propres prévisionnelles sont donc d'un montant total minimum de 2 272 115 €.

Pour financer la politique d'investissement de la commune, il est prévu un recours à l'emprunt, comme les années précédentes, entre 500 000 et 1 million d'euros. Cependant, les banques partenaires, du fait des difficultés qui sont les leurs, resteront en retrait en 2012 concernant le financement des collectivités. Nous avons intégré ce risque et il n'est pas impossible que nous utilisions seulement nos réserves financières.

Outre les ressources propres de la commune, le financement des dépenses d'investissement en 2012 sera assuré à hauteur de 1 500 000 € environ par les subventions de nos partenaires (dont plus du tiers en provenance du conseil général du Var).

3 - BUDGETS ANNEXES

La section de fonctionnement 2012 de ces 2 budgets sera semblable à celle de 2011.

A) Budget de l'eau

En ce qui concerne la section d'investissement, les opérations prévues en 2012 concernent : le chemin du Moulin, le lotissement des Cinq Ponts, le quartier de l'Enclos, le chemin des Oliviers, le chemin de Berne, les Hauts de Resty

B) Budget de l'assainissement

Les opérations prévues au budget de l'eau concernent aussi le budget de l'assainissement.